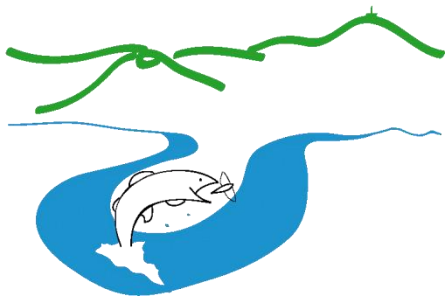


S
A
G
E
S
I
O
U
L
E



REUNION DU BUREAU

22 MAI 2015

COMPTE RENDU

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule s'est réuni à Youx à 14h sous la présidence de M. ESTIER. Il remercie toutes les personnes présentes.

Ordre du jour

- Avis sur le protocole de suivi écologique sur la Sioule
- Programme du forum des Elus
- Questions diverses

Liste des présents

NOM			REPRESENTANT	SIGNATURE
Monsieur	Pascal	ESTIER	Commune des Ancizes – Président de la CLE	Présent
Madame	Nicole	ROUAIRE	Conseil Régional d'Auvergne	Présente
Monsieur	Daniel	SAUVESTRE	Commune de Châteauneuf-les-Bains (63)	Présent
Madame	Anne-Marie	DEFAY	Conseil Départemental de l'Allier	Excusée
Monsieur	Giles	JOURNET	Communauté de communes en pays St-Pourcinois (63)	Excusé
Monsieur	Jean	MICHEL	SMAD des Combrailles	Présent
Monsieur	Pierre	A.TERIIIEHAU	SMAT du Bassin de la Sioule	Excusé
Madame	Agnès	MOLLON	PNR des Volcans d'Auvergne	Présente
Monsieur	Nicolas	BONNEFOUS	Chambre d'Agriculture 03	Excusé
Monsieur	Christian	BAYET	Fédération de Pêche 63	Excusé
Monsieur	Maurice	LEDRAPPIER	Délégation Régionale D'EDF	Présent
Monsieur	Bernard	DEVOUCOUX	FRANE	Excusé
Madame	Béatrice	RAYNAUD	MISEN de l'Allier	Présente
Monsieur	Audrey	NADALE	MISEN du Puy-de-Dôme	Présente
Monsieur	Patrick	CHEGRANI	DREAL Auvergne	Excusé
Monsieur	Olivier	SIMEON	Agence de l'Eau Loire Bretagne	Excusé
Madame	Mathilde	NORMAND	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	Présente
Monsieur	Rodolphe	RIDEAU	Conseil Départemental de l'Allier	Excusé
Madame	Céline	BOISSON	EP Loire – Animatrice du SAGE	Présente

Avis sur le protocole de suivi écologique sur la Sioule

Maurice LEDRAPPIER rappelle que le règlement d'eau du barrage de Queuille a été approuvé par arrêté préfectoral en février 2013. Il prévoyait la mise en place d'un protocole de suivi écologique axé sur l'impact des éclusées sur les milieux aquatiques, objet du présent ordre du jour.

Maurice LEDRAPPIER présente le protocole. Il consiste à mettre en place un suivi du milieu physique des composantes biologiques et de la fonctionnalité des milieux. Pour ce faire, 2 stations de mesures sont définies : une première à 2,5 km en aval du barrage et une seconde à 8 km en aval. Elles seront positionnées conjointement avec la DREAL et la Fédération de Pêche.

Une synthèse des paramètres de suivi et de leur fréquence des mesures figure ci-dessous.

COMPARTIMENT	PARAMETRE	FREQUENCE	ECHELLE	PERIODE DE L'ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	
Milieu physique	<i>Morphologie</i>	1 fois	Linéaire zone d'étude	En début de suivi	x	<i>Campagne supplémentaire si modification significative morphologie</i>				
	<i>Hydrologie</i>	Toute l'année	Stationnelle		x	x	x	x	X	
	<i>Température</i>	Toute l'année	Stationnelle		x	<i>Fonction des enjeux/résultats</i>				
	<i>Physico-chimie</i>	Ponctuelle	Stationnelle	Fonction suivi campagne biologique	x	x	x	x	x	
Biologie	<i>Inventaire piscicole</i>	1 campagne/an	Stationnelle	Septembre	x	x	x	X	x	
Fonctionnalités	<i>Inventaire frayère</i>	1 campagne/an	Linéaire zone d'étude	Phase reproduction	x	x	x	x	x	
	<i>Piégeage-échouage</i>	1 campagne/an	Linéaire zone d'étude	Phase émergence	Fonction des enjeux/résultats de la morphologie (2 à plusieurs campagnes)					

Un rapport annuel sera transmis au comité de suivi (DREAL, ONEMA, DDT 03 et 63, Fédération de pêche 03 et 63, EDF, LOGRAMI, ARS et CLE).

Maurice LEDRAPPIER précise que le protocole reste succinct pour permettre des adaptations sans procéder à un arrêté modificatif. Le détail de la méthodologie employée sera présenté dans le premier rapport annuel.

Les membres du Bureau considèrent la transmission exhaustive des données et des résultats du suivi écologique à la CLE comme indispensable. Ces informations concourent à l'amélioration des connaissances. Ils soulignent avec intérêt le caractère adaptatif du protocole.

Les membres du Bureau émettent ainsi un avis favorable avec 2 recommandations :

- Positionner le point de suivi S2 en amont des thermes de Châteauneuf-les-Bains
- Assurer une cohérence entre le suivi piscicole de ce protocole et celui mené par la Fédération de pêche du Puy-de-Dôme

Programme du forum des Elus

Le premier forum des élus est fixé au 3 juillet 2015 à l'amphithéâtre du LPA à Saint Gervais d' Auvergne.

Pour cette première édition, l'objectif est de créer une conscience collective autour de la valeur de l'eau et de responsabiliser les élus. Le programme est le suivant :

- 13h30 : accueil
- 14h : introduction (M. ESTIER, président de la CLE, Mot d'accueil du Maire)
- 14h15 : présentation du bassin (version un peu théâtrale, Les navigateurs ? – non disponible). Objectif : donner une vision collective du bassin, partager les connaissances tout en dépassant les aspects techniques. Mot clé : bassin versant, enjeux, usages, problématique, richesse, territoire, vie
->14h45 : échanges
- 15h : valeur de l'eau (M. Jean Pierre WAUQUIER, président de l'association H2O ou contacter Cécile NORD CD63 ?). Objectif : réveiller les consciences autour de la valeur de l'eau, ressource précieuse et fragile. Mot clé : partage, intérêt collectif, attente sociale, politique, solidarité, responsabilité, échelle d'intervention
->15h30 : échanges
- 15h45 : gouvernance locale (Céline BOISSON, animatrice du SAGE). Objectif : montrer la nécessité d'une structuration des maitrises d'ouvrage locales. Mot clé : organisation actuelle, gouvernance, GEMAPI, SAGE, Contrat territorial (pas d'échange car ils souhaitent enchaîner directement avec les témoignages, il s'agit plus d'une petite intro sur la situation actuelle sur le bassin de la Sioule, un bref rappel historique du déroulement du SAGE)
- 16h00 : Témoignages sur des actions du contrat territorial (continuité, entretien CE, zone humide). Objectif : mettre en relation des maitres d'ouvrage pour partager leurs expériences.
->16h30 : échanges
- 16h45 : conclusion (M. ESTIER) + annonce du Forum de l'année prochaine sur la GEMAPI
- 17h : fin (distribution d'une feuille d'appréciation)

Sont conviés à ce forum tous les élus du bassin versant de la Sioule à savoir les 160 maires, 22 Présidents de communautés de communes, 13 Présidents de Syndicats (eau, assainissement, SMADC, SMAT), ainsi que les conseillers départementaux et régionaux.

Pour chaque participant, un dossier sera fourni comportant :

- Le rapport d'activité de la CLE
- La liste des membres de la CLE
- La brochure SAGE (version provisoire à soumettre pour avis)
- La lettre du contrat territorial

Agnès MOLLON sera chargée de la gestion du temps.

Questions diverses

➔ Désignation des conseillers départementaux à la CLE

CD 63 : Laurent DUMAS, Pierrette DAFFIX-RAY et Clémentine RAINEAU

CD 03 : Anne-Marie DEFAY, André BIDEAU, Bernard COULON

CD 23 : Jérémy SAUTY

L'association des maires 03 devra faire une nouvelle proposition pour remplacer M. BIDEAU.

L'EP Loire désignera son représentant dès que l'ensemble de ses délégués seront nommés.

➤ **Rapprochement des cellules d'animation du SAGE et du Contrat Territorial**

Aujourd'hui, les 2 animateurs Contrat territorial et SAGE sont basés l'un à Ebreuil au SMAT et l'autre à St-Gervais au SMADC. Cette configuration trouve son explication dans les accords pris dans le passé : le SMAD porte le SAGE et le SMAT le contrat territorial, dans une logique de partage des moyens et des frais liés à ces deux outils et dans le souci d'une présence équilibrée sur le bassin de la Sioule.

Lors du changement de structure porteuse du SAGE, pour assurer une certaine continuité, la cellule d'animation est restée basée à St-Gervais dans les locaux du SMADC. Depuis que les deux outils sont entrés en phase de mise en œuvre, cet éloignement géographique est de plus en plus problématique.

Pour plus de cohérence, d'efficacité, de synergie mais aussi pour une meilleure visibilité des actions « Sioule » par les acteurs, il serait pertinent que les deux animateurs soient localisés dans les mêmes locaux. Des échanges avec le SMAT et l'EP Loire ont d'ores et déjà eu lieu afin d'étudier la possibilité du transfert de l'animation du SAGE vers le SMAT. Sur les aspects matériels, le SMAT a la possibilité d'accueillir l'animatrice et sur le plan politique, les élus y sont très favorables. L'EP Loire ne s'y oppose pas dès lors que les aspects matériels sont conservés (secrétariat, véhicule) et ceux financiers restent stables.

L'ensemble du Bureau est en accord avec cet éventuel déménagement, la cellule d'animation restant basée sur le territoire du SAGE.

Jean MICHEL propose que le Bureau du SMADC étudie cette proposition en juin.

Dans l'éventualité de ce changement, des échanges plus officiels devront avoir lieu et une convention EP Loire-SMAT devra être établie sur les mêmes principes que celle actuelle EP Loire-SMADC. Le déménagement pourrait ensuite être envisagé pour début 2016.

➤ **Tournage de la e-TV Loire**

L'Etablissement public Loire va réaliser le troisième numéro de son webzine, magazine d'information, e-loire.tv (vous pouvez visionner les précédents numéros sur le site www.e-loire.tv). Il présente les actions portées et menées par l'Etablissement sous forme de reportages et de témoignages.

L'objectif de ce numéro est de montrer, autour de la thématique « Aménagement et gestion des eaux » :

- la cohérence et la diversité des actions et les synergies entre les territoires,
- la diversité d'acteurs œuvrant en concertation au sein des CLE
- le déploiement des savoir-faire et expertises sur l'ensemble du territoire.

A ce titre, un focus sera réalisé sur la Sioule et M. ESTIER sera interviewé très prochainement.

➤ Logo et charte graphique du SAGE

Le logo proposé convient sous réserve de préciser le relief au Puy-de-Dôme.

La charte graphique de couverture est validée (version blanche avec logo de couleur).

➤ Festival de la Sioule

La manifestation des « Navigateurs » à Châteauneuf-les-Bains ne pourra avoir lieu cette année faute de financements suffisants. Il est proposé de remplacer ce festival par une exposition lors de la fête de l'eau et du feu de la commune qui a lieu le 15 août.

➤ Etat d'avancement de la mission « zones humides »

Trois communes ont été inventoriées à ce jour : Montfermy, Saint-Pierre-le-Chastel et Saint-Julien-Puy-Lavèze. La somme cumulée des surfaces de ces communes équivaut à environ 4000 hectares et elles ont été inventoriées sur une durée de 10 jours soit une moyenne de 400 ha jours (correct car prévision entre 300 et 500 ha/j).

La démarche est engagée sur 7 communes au stade de l'étape 2 (prélocalisation des zones humides communales par le groupe de travail) : Vitrac, Charensat, Giat, Les Ancizes, Queuille, Saint-Ours, Herment. La surface cumulée de ces communes équivaut à 17200 ha.

L'étape 3 (réunion pré-inventaire terrain) est d'ores et déjà prévue à Charensat, Giat, Vitrac et Queuille.

Les premières communes inventoriées ont montré une réelle implication des communes et des groupes de travail communaux au travers de prélocalisations assez complètes et un accompagnement sur le terrain régulier.

Pour l'heure les visites terrain ont été effectuées par secteur de communes, avec une possibilité pour les personnes intéressées de participer.

Le prochain Bureau de la CLE aura lieu le lundi 29 juin à 9 h dans les locaux du Conseil Régional.

La séance est levée à 17h00.

